

COMPTE RENDU RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **04/12/2014**, à 20H 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Absent excusé : Jean-Robert LAMARRE (pouvoir donnée à Jean-Marie BARBE)

Secrétaire de séance : Guy LEPREVOST

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2014.

1/ Indemnités de gardiennage de l'église

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser l'indemnité de gardiennage qui s'élève à la somme de 119,55 euros pour l'année 2014. Monsieur Le Maire demande également au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser annuellement le montant maximum de l'indemnité fixée chaque année par le Ministère de l'Intérieur pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Le Maire à prendre les dispositions ci-dessus.

2/Frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'envoi des frais de fonctionnement des écoles 2013-2014 aux communes dont les enfants fréquentent l'école de Gonneville, la commune de Théville refuse de payer l'intégralité des frais concernant deux enfants. En effet, ces deux enfants étant en garde alternée, elle a donné son accord pour rembourser la moitié des frais engagés. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les modifications ci-dessus.

3/Point sur les travaux de l'église

Concernant la consultation pour le dallage extérieur de l'église, l'analyse est en cours. Le maître d'œuvre a demandé un complément d'informations aux entreprises ayant répondu à la consultation : un sous détail du prix de réalisation du dallage et du pavage, en isolant la partie "fourniture" et la partie "main d'oeuvre", ainsi que la mise à disposition d'un échantillon de granit "dallage" et de granit "pavage", afin de se faire une opinion visuelle sur le matériau proposé. Affaire à suivre.

Suite à la recherche des veines d'eau à l'église, un rapport est attendu. Il existe des failles et des sources à 4m et jusqu'à 10 m de profondeur. Des eaux de ruissellement existent à environ 50 cm de profondeur ce qui n'est pas sans poser de problèmes. La réalisation du dallage ne pourra donc pas tout résoudre. Affaire à suivre.

Dans le but d'obtenir des subventions, il est demandé à Monsieur Le Maire d'étudier les possibilités offertes à la commune pour le classement de l'église aux Monuments Historiques.

Concernant l'accessibilité de l'église, une étude est en cours.

4/Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (modification du temps de travail) 16h48 (16h80 centième) – 19h60 (19h36 min)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 19h36 minutes (19h60 centième), le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de travail de 16h48 minutes (16h80 centième) doit être supprimé. Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à supprimer ledit poste. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la suppression du poste ci-dessus.

5/Convention avec la Piscine de Turlaville

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la mairie de Turlaville une convention pour l'accueil des enfants de l'école à la piscine de Turlaville. Le coût est de 54.50 euros par séance et par classe pour l'année scolaire 2014/2015, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec la mairie de Turlaville. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention ci-dessus.

6/Décision modificative du budget

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à virer la somme de 1000 euros du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » vers le chapitre 012 « charges de personnel ». Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise les mouvements de crédits ci-dessus.

7/Commissions communales et intercommunales

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes de Saint Pierre Eglise concernant les TAP. Sachant que les budgets communaux et intercommunaux ne sont pas extensibles et, afin que tous les enfants du canton soient sur un « pied d'égalité » concernant les activités mises en place, il est proposé que le Temps d'Activités Périscolaires soit pris en charge par la Communauté de Communes à raison de 1h30 par semaine réparties sur une seule journée.

8/ Questions diverses

- *dossier d'urbanisme :*

*une demande de modification d'un permis de construire (modification de façades) a été déposée en Mairie

*une DP pour la construction d'un cabanon a été déposée en Mairie,

*un permis de construire va être déposé prochainement en Mairie – Route des Ecrivains – Monsieur le Maire a donné son accord pour la prise en charge par la mairie du devis d'extension de réseau (la taxe d'aménagement perçue par la commune servant entre autre à financer l'extension des réseaux). Le montant du devis sera inférieur à 3433.12 euros TTC.

- *Une présentation du site internet a été faite (www.gonneville-cotentin.com)*

- *Des chiens sont en divagation sur la commune : Il est demandé aux propriétaires d'être vigilent : attention aux accidents !!!*

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 15 janvier 2015 à 20h30.

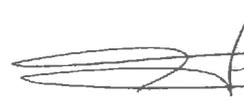
La séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de Séance,

Guy LEPREVOST



Le Maire,



Luc DUFOUR